

**Arrêté du 21 octobre 2020 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Rennes**

NOR : JUSB2028915A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 9 novembre 2020, mis fin aux fonctions de Madame Claudine ROUAULT, adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Rennes.

Article 2

Madame Marie-Hélène HERVE (BEAUDUCCEL), adjointe administrative principale, est, à compter du 9 novembre 2020, nommée régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Rennes.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RENNES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 21 octobre 2020

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par déléation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

